

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1173<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 18 mars 2025, à 14 heures, à salle M-425  
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Carmela Cucuzzella, Ahlem Ammar, Michel Janosz, Sylvie Dubois, Carl-Ardy-Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Jean-François Bouchard ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent, Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Martin Guimond, Isabelle Daoust ; les étudiantes, les étudiants : Ness Teboul, Isabelle Ouellette, Enrique Colindres, Justine Wu ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélineau, Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

INVITATIONS : pour les délibérations CE-1173-5.1, de la Faculté des sciences infirmières : Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Catherine Sarrazin, adjointe à la vice-doyenne ; pour la délibération CE-1173-5.2, de la Faculté des arts et des sciences : Mireille Tremblay, professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction ; pour la délibération CE-1173-6.1, de la Faculté de médecine vétérinaire : Frédéric Sauvé, vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle, et Isabelle Daneau, adjointe au vice-décanat ; pour la délibération CE-1173-6.2, de l'École de santé publique : Béatrice Godard, vice-doyenne aux études, Bernard-Simon Leclerc, professeur agrégé de clinique au Département de médecine sociale et préventive, et Nicole Leduc, professeure honoraire, conseillère principale ; pour la délibération CE-1172-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Marie-Andrée Poirier, directrice de l'École de travail social, et Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat - études

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Hugo Ciaburro, Simon De Denux ; la représentante, le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Marie-Alice Belle ; les membres diplômés : Pascale Sirard, Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Pierrette Gaudreau, Michèle Glémaud

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

---

**CE-1173-1    ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit :

1.        Ordre du jour
2.        Adoption du procès-verbal de la 1172<sup>e</sup> séance tenue le 18 février 2025
3.        Affaires découlant du procès-verbal
4.        Information et questions
5.        Rapport de la Sous-commission du premier cycle
- 5.1      Faculté des sciences infirmières
  - Crédit d'un Microprogramme de premier cycle en santé autochtone – Soins en communauté (1-630-6-2)
  - Crédit d'un Microprogramme de premier cycle en santé autochtone – Soins critiques (1-630-6-3)

- 5.2 Faculté des arts et des sciences – Département de linguistique et de traduction
  - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-180-1-0), de Majeure (1-180-2-0) et de Mineure (1-180-4-0) en linguistique, et modification au programme de Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique (1-147-1-0)
- 5.3 Faculté des arts et des sciences – Centre d'études médiévales
  - Modification aux programmes de Majeure (1-150-2-0) et de Mineure (1-150-4-0) en études médiévales
- 5.4 Calendrier universitaire (académique)
  - Calendriers pour les années 2026-2027 à 2030-2031
- 6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
- 6.1 Faculté de médecine vétérinaire - Direction
  - Modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (2-590-1-7) : création d'une option Ophtalmologie (segment 79)
- 6.2 École de santé publique – Direction
  - Modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4)
- 6.3 Faculté des arts et des sciences – École de travail social
  - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle (2-373-6-0) et d'un programme de DESS (2-373-1-1) en protection de la jeunesse
- 7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
- 7.1 Faculté des arts et des sciences
  - Faculté de l'éducation permanente
    - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Études du phénomène criminel
- 8. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement – CIEE
  - Demande de modification au nom du comité : Avis du CIEE
- 9. Nomination d'un membre étudiant à deux comités de la Commission des études
- 10. Affaires diverses
- 11. Prochaine séance régulière
- 12. Clôture de la séance

**CE-1173-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1172<sup>e</sup> SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2025**

À la page 3, à la fin du troisième paragraphe de la délibération CE-1172-4.2, une phrase sera ajoutée sur le souhait de la Commission des études d'être informée régulièrement des données et suivis du Bureau du registraire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1172<sup>e</sup> séance, tenue le 18 février 2025.

**CE-1173-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1172<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Sur les absences aux évaluations (CE-1172-4.2), il est précisé qu'un formulaire distinct sera disponible pour effectuer une déclaration sur l'honneur sans dépôt de pièces justificatives. Le formulaire comportera une note explicative sur la déclaration et sur les balises de son utilisation (motifs recevables, etc.). Une séance d'information sera tenue auprès des TGDE, sur le traitement du formulaire, et des données distinctes sur le suivi de son utilisation pourront être produites.

#### CE-1173-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Pascale Lefrançois, présente l'information relative aux quotas déterminés par le ministère pour les contingents des étudiantes et des étudiants internationaux. Un nombre de 8 709 demandes pour le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) a été reçu. Les certificats seront octroyés et émis pour un établissement donné, et pour un cycle spécifique d'études (par exemple, poursuivre un programme de maîtrise après avoir complété un programme de baccalauréat nécessitera d'effectuer une nouvelle demande de certificat). La durée du certificat correspondra à une année à partir de la date du décret, soit du 26 février 2025 au 26 février 2026 ; les demandes reçues avant le 26 février 2025 ne seront pas comptabilisées au quota qui sera déterminé pour la période 2025-2026. Le ministère prévoit tenir une consultation auprès des établissements pour ce suivi. L'Université poursuit son processus d'offres d'admission ; dans ce cadre, des démarches d'information et de sensibilisation sont effectuées sur les modalités des demandes de certificat (dans le cas d'un refus, la place réservée pourra faire l'objet d'une autre offre d'admission), et des demandes de renouvellement d'un certificat. En réponse à des questions et avis présentés, on mentionne qu'à cette étape, le ministère a donné peu d'information sur le déroulement du processus. L'Université prévoit des démarches d'information et de sensibilisation (durée des études, respect des délais afin d'éviter d'avoir à demander un renouvellement, etc.), et assure un suivi attentif de la situation et des indications prochaines du ministère.

Une information porte sur les démarches relatives à des délais survenus dans quelques dossiers de diplomation, et sur le traitement apporté.

Une question portant sur le suivi de l'implantation de la Politique pour le soutien aux parents aux études, on mentionne qu'un bilan sera effectué au terme du deuxième trimestre de l'implantation de la politique, et sera présenté à la Commission.

On prend note d'une information signalée, sur une liste de sujets d'études ou de recherches qui n'apparaîtraient pas appropriés, transmise à des responsables ou à des équipes dont les recherches sont financées, en tout ou en partie, par des organismes américains. Sur ce point, on signale que l'Université assure un suivi vigilant.

---

#### CE-1173-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Sylvie Dubois, présente le projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Catherine Sarrazin, adjointe à la vice-doyenne.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 5.2 et 5.3. Pour la présentation du point 5.2, la Commission reçoit, de cette Faculté, Mireille Tremblay, professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction.

La présidente, Pascale Lefrançois, et le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Michel Torres, présentent le projet inscrit au point 5.4.

CE-1173-5.1 Faculté des sciences infirmières

- Création d'un Microprogramme de premier cycle en santé autochtone – Soins en communauté (1-630-6-2)
- Création d'un Microprogramme de premier cycle en santé autochtone – Soins critiques (1-630-6-3)

---

2025-A0033-1173-237, 237.1, 2025-A0033-1173-238

La proposition de la création de deux Microprogrammes de premier cycle en santé autochtone –Soins en communauté (14 crédits) et Soins critiques (15 crédits)– se pose en cohérence avec le plan d'action 2020-2025 de la Faculté des sciences infirmières (visant, notamment, le développement de « curriculums et de cheminements de formation socialement pertinents (...) et ouverts à de nouvelles clientèles »), et s'inscrit dans « la reconnaissance et le respect des savoirs et connaissances traditionnelles et vivantes des autochtones en matière de santé » (Conseil des Atikamekw de Manawan et Conseil de la Nation Atikamekw, 2020). Répondant à l'une des priorités du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec quant au développement de compétences en matière d'intervention auprès des communautés autochtones, la création des microprogrammes est soutenue financièrement par ce ministère. L'offre de formation proposée veut répondre à une demande croissante des établissements de santé et des communautés autochtones, pour le développement d'une formation universitaire des infirmières et des infirmiers œuvrant auprès des personnes membres des communautés autochtones, en région éloignée. L'élaboration des projets de microprogrammes a considéré le contexte, documenté, de la santé autochtone, et a comporté des démarches de consultation auprès des instances et milieux concernés.

Les composantes des microprogrammes proposés allient des contenus théoriques, des activités en petits groupes et simulées et un stage en région éloignée. Les cours seront offerts en mode hybride (à distance en format synchrone et asynchrone, et en présentiel). Destinés aux personnes, autochtones ou allochtones, détentrices d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers ou d'une formation initiale menant au droit d'exercer la profession infirmière, les microprogrammes présentent des conditions d'admission calquées sur celles du programme de Baccalauréat en sciences infirmières – formation intégrée DEC-Bac. Trois nouveaux cours sont créés pour chacun des microprogrammes, et la cohérence a été assurée entre ces plans de cours cadre avec ceux des unités d'apprentissage en soins en communauté et en soins critiques du programme de baccalauréat, afin que ces cours puissent être reconnus en équivalence, dans le cas de la poursuite des études au programme de formation intégrée. L'implantation des microprogrammes est prévue au trimestre d'hiver 2026. La présentation reporte aux documents 2025-A0033-1173-237 et 238.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les modalités des cours de practicum (activités pratiques ciblées de durée plus courte que des stages) ; sur les modalités d'attribution des crédits par activités (practicum, stages, etc.) ; sur les développements envisagés pour intégrer ces formations aux programmes de baccalauréat.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité et la pertinence de l'offre de formation proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des sciences infirmières :

- la création d'un Microprogramme de premier cycle en santé autochtone – Soins en communauté (1-630-6-2), conformément au document 2025-A0033-1173-237,
- la création d'un Microprogramme de premier cycle en santé autochtone – Soins critiques (1-630-6-3), conformément au document 2025-A0033-1173-238.

**CE-1173-5.2 Faculté des arts et des sciences – Département de linguistique et de traduction**

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-180-1-0), de Majeure (1-180-2-0) et de Mineure (1-180-4-0) en linguistique, et modification au programme de Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique (1-147-1-0)

---

2025-A0033-1173-239, 239.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé, de Majeure et de Mineure en linguistique, et au programme de Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique, propose principalement la création du cours LNG 2075–*Élicitation et documentation linguistique*, et son intégration à la structure des programmes mentionnés. Le cours proposé permettra de répondre à des besoins de formation en travail de terrain et en documentation linguistique, par l'initiation aux méthodes d'élicitation et de gestion de données primaires sur des langues peu documentées, en lien avec la détermination de certains aspects linguistiques de la langue d'étude (phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique). Des ajustements complémentaires portent sur l'ajout du cours LLM 2000–*Espaces linguistiques minoritaires* (provenant du Département de littératures et de langues du monde), et remplaçant le cours LLM 1000, retiré, et sur le retrait du cours ANT 2665 (remplacé par le nouveau cours LNG 2075). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1173-239.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-180-1-0), de Majeure (1-180-2-0) et de Mineure (1-180-4-0) en linguistique, et la modification au programme de Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique (1-147-1-0), au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1173-239.

**CE-1172-5.3 Faculté des arts et des sciences – Centre d'études médiévales**

- Modification aux programmes de Majeure (1-150-2-0) et de Mineure (1-150-4-0) en études médiévales

---

2025-A0033-1173-240, 240.1

La modification aux programmes de Majeure et de Mineure en études médiévales découle du processus d'évaluation des programmes et du plan d'action qui en est issu, et prend en compte les modifications apportées à plusieurs programmes de la Faculté

des arts et des sciences au cours des dernières années quant à l'offre de cours portant sur le Moyen Âge. La structure des programmes est ainsi ajustée, par une offre de cours à option plus variée, par l'ajout de cours sur le Moyen Âge, et par la redéfinition des blocs de cours de langues. Les cours des deux blocs de langue de la version actuelle des programmes (Latin, bloc 71B de la Majeure et 70B de la Mineure, et Langues et philologie, bloc 71F de la Majeure et 70F de la Mineure), ainsi que de nouveaux cours ajoutés, seront redistribués en trois blocs à la Majeure (Langues médiévales, bloc 71B ; Langues classiques, bloc 71F ; Langues européennes, nouveau bloc 71G), et en deux blocs à la Mineure (Langues médiévales, bloc 70B ; Langues classiques, bloc 70F). Plusieurs cours d'autres unités de la FAS sont ajoutés à des blocs à option, et des cours de langues sont ajoutés au nouveau bloc 71G de la Majeure. Quatre cours sont retirés de la structure, et deux cours de sigle ETM sont abolis (cours fantômes). Le programme de Mineure faisant l'objet d'une entente avec l'UQÀM, il a été donné suite à une recommandation du processus d'évaluation, demandant de vérifier le bien-fondé des équivalences établies entre les cours donnés à l'Université de Montréal et ceux donnés à l'UQÀM. La mise à jour des équivalences établies à la suite de l'entente a été effectuée, ainsi que la vérification de la pertinence et de la continuité pédagogique des cours de l'UQÀM concernés. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1173-240.

On signale l'adéquation du projet en regard des recommandations de la Sous-commission d'évaluation des programmes. On mentionne l'intérêt que pourraient présenter pour des programmes d'autres facultés deux cours offerts en ligne ou en mode hybride (ETM 1400—*Le livre médiéval*, et ETM 1200—*L'occitan, langue des troubadours*)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Majeure (1-150-2-0) et de Mineure (1-150-4-0) en études médiévales, au Centre d'études médiévales de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1173-240.

#### CE-1173-5.4 Calendrier universitaire (académique)

- Calendriers pour les années 2026-2027 à 2030-2031

2025-A0033-1173-241, 241.1, 2025-A0033-1173-242

La Commission des études adopte le calendrier universitaire (académique), lequel précise les dates ponctuant le déroulement de l'année académique pour les trimestres d'automne, d'hiver et d'été (dates de la rentrée, dates limites de modification et d'abandon de cours semaines d'activités libres, jours fériés, etc.). Le calendrier est établi en fonction des règles de composition adoptées par la Commission des études (document 2025-A0033-1173-242). La Sous-commission du premier cycle a été consultée sur le projet de calendrier pour les années 2026-2027 à 2030-2031, et en recommande l'adoption. Le document 2025-A0033-1173-241 présente le projet de calendrier.

On prend note d'une remarque sur le fait que le trimestre d'automne débute à compter du 1<sup>er</sup> septembre, considérant que le nombre de lundis peut se trouver réduit à ce trimestre (jours fériés, jours d'élections, etc.). Il est précisé que la règle de composition sur ce point tient compte de la définition de l'année académique précisée dans la convention collective du SGPUM, laquelle débute le 1<sup>er</sup> septembre. Toutefois, une lettre d'entente signée lors du renouvellement de la convention, en 2024, prévoit une modalité qui rend possible, pour

les facultés qui le souhaitent, de débuter les cours au trimestre d'automne au plus tôt dans la dernière semaine du mois d'août. Une vérification sera effectuée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le calendrier universitaire (académique) : calendriers pour les années 2026-2027 à 2030-2031, conformément au document 2025-A0033-1173-241.

#### CE-1173-6    Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, David Francoz, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Frédéric Sauvé, vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle, et Isabelle Daneau, adjointe au vice-décanat.

Le doyen de l'École de santé publique, Carl-Ardy Dubois, présente le projet inscrit au point 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette École, Béatrice Godard, vice-doyenne aux études, Bernard-Simon Leclerc, professeur agrégé de clinique au Département de médecine sociale et préventive, et Nicole Leduc, professeure honoraire et conseillère principale.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Marie-Andrée Poirier, directrice de l'École de travail social, et Jonathan Lévesque, conseiller au vice-décanat – études.

##### **CE-1173-6.1    Faculté de médecine vétérinaire - Direction**

- Modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (2-590-1-7) : création d'une option Ophtalmologie (segment 79)

---

2025-A0033-1173-234

La modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires propose principalement la création d'une option en Ophtalmologie (segment 79), afin de répondre aux besoins de formation spécialisée en médecine vétérinaire. La structure de la nouvelle option comportera 5 crédits de cours obligatoires et 40 crédits de cours à option (stages). De nouveaux cours seront créés dans cette spécialisation. Des ajustements de concordance sont apportés aux objectifs et au règlement propre au programme (harmonisation des libellés). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'été 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1173-234.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (2-590-1-7) : création d'une option Ophtalmologie (segment 79), à la Faculté de médecine vétérinaire (Direction), conformément au document 2025-A0033-1173-234.

CE-1173-6.2 École de santé publique – Direction

- Modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4)

2025-A0033-1173-235

---

La modification au programme de Maîtrise en santé publique propose des aménagements aux options *Une seule santé* (segments 01 et 77) et *Surveillance épidémiologique* (segments 01 et 79). L'option *Une seule santé* est sous la responsabilité de la Faculté de médecine vétérinaire, et celle-ci a procédé à une mise à jour de ses programmes, notamment, par une actualisation de l'offre de cours en lien avec le positionnement stratégique de l'Université pour le volet *Une seule santé*. Il s'agira donc d'apporter les modifications afférentes à l'option de la maîtrise de l'ESPUM. Toutefois, l'implantation de la modification devra être faite sous réserve de la création des trois nouveaux cours indiqués par la Faculté de médecine vétérinaire (SPV 6410, SPV 6420 et SPV 6430). La Commission en prend note, et en tiendra compte dans sa résolution d'approbation. La modification à l'option *Surveillance épidémiologique* propose l'intégration de la formation à l'utilisation des logiciels de gestion d'un grand nombre de données (SPSS et SAS), par la création d'un nouveau cours (SPU 6969, 1 cr.). Des ajustements sont apportés aux objectifs et au règlement propre au programme (harmonisation des libellés), et au répertoire de cours (abolition et création de cours). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1173-235.

On prend note d'une remarque, sur le fait que le nouveau cours, comportant des contenus de statistique et de biostatistique, a été développé sans bénéficier de la consultation du Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences. Des éléments de contexte sont précisés ; l'École reste ouverte à la collaboration suggérée.

À la suite d'une question, le secrétaire général apporte des précisions sur les directives en regard de l'utilisation d'une écriture épicène. Celle-ci est encouragée, mais non imposée (par exemple, dans le cadre de la refonte d'un texte), et n'a pas fait l'objet d'une directive institutionnelle formelle. Pour les textes réglementaires ou juridiques, l'écriture épicène ou inclusive n'est pas utilisée, le législateur de l'état ne l'ayant pas recommandé pour des motifs de clarté. Dans l'exemple donné d'un règlement propre à un programme, l'écriture épicène peut être, ou non, utilisée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4), à l'École de santé publique (Direction), conformément au document 2025-A0033-1173-235, et conditionnellement à la création des cours SPV 6410, SPV 6420 et SPV 6430 par la Faculté de médecine vétérinaire pour l'option *Une seule santé* (segment 77).

**CE-1173-6.3 Faculté des arts et des sciences – École de travail social**

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle (2-373-6-0) et d'un programme de DESS (2-373-1-1) en protection de la jeunesse

---

2025-A0033-1173-236

La proposition de la création d'un Microprogramme (15 crédits obligatoires) et d'un programme de DESS (30 crédits, dont 27 crédits obligatoires et 3 crédits à option) se pose en regard des constats, à la suite des travaux de la Commission Laurent, relatifs à l'insuffisance de la formation initiale en protection de la jeunesse, aux vues du haut degré de complexité du travail, et de l'importance de posséder les connaissances, compétences et habiletés spécifiques pour agir en contexte d'autorité dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse. La formation envisagée s'inscrit aussi dans la définition de parcours en psychologie ouvrant sur des débouchés professionnels autres que ceux du Doctorat. Issus de la collaboration de quatre départements de la Faculté des arts et des sciences spécialisés en intervention (École de criminologie, École de psychoéducation, Département de psychologie, École de travail social), les programmes proposés bénéficieront d'un financement du ministère de l'Enseignement supérieur (Programme de reconfiguration de l'offre de formation – volet 1 : optimisation de l'offre de formation). Onze nouveaux cours de sigle JES seront créés pour ces programmes, dont l'implantation est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2025-A0033-1173-236.

Une précision porte sur les cohortes prévues (visant un nombre d'environ 25 inscriptions).

La Commission félicite la Faculté pour la pertinence de l'offre de formation proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de deuxième cycle (2-373-6-0) et d'un programme de DESS (2-373-1-1) en protection de la jeunesse, à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2025-A0033-1176-236.

**CE-1173-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires**

---

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale du plan d'action inscrit au point 7.1, assisté par la vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, et par le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz.

**CE-1173-7.1 Faculté des arts et des sciences**

**Faculté de l'éducation permanente**

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Études du phénomène criminel

---

2025-A0033-1173-243, 243.1

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Études du phénomène criminel découle d'un

processus d'évaluation de ce type d'offre de formation réalisé dans le cadre d'un projet pilote. Les points forts observés portent sur la diversité des programmes offerts et la flexibilité des parcours possibles, la pertinence sociale de l'offre de formation, la qualité de la collaboration entre les deux facultés concernées, et l'insertion professionnelle ou académique (poursuite aux études supérieures) de la majorité des étudiantes et des étudiants ayant terminé le programme. En regard des recommandations formulées, le plan d'action identifie six objectifs, associés à des niveaux de priorités et à des actions spécifiques, et liés aux objectifs et finalités du programme ; à la pertinence et au suivi de la mise à jour de la composition du programme ; à l'accroissement de l'importance accordée à l'atelier d'intégration ; à la définition de modalités de promotion du programme ; à la définition de modalités de soutien au cheminement et à la réussite ; à l'intégration de modalités de soutien à la réussite dans le cadre de l'atelier d'intégration. La présentation reporte au document 2025-A0033-1173-243 ; le document 2025-A0033-1173-243.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Études du phénomène criminel (Faculté des arts et des sciences et Faculté de l'éducation permanente), conformément au document 2025-A0033-1173-243.

---

CE-1173-8      Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement - CIEE  
- Demande de notification au nom du comité : Avis CIEE  
2025-A0033-1173-244

---

Le secrétaire général, Alexandre Chabot, et le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, président du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, présentent ce point.

À la suite d'une demande du SGPUM, adressée au secrétaire général, de modifier le nom du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, celui-ci a été consulté et a formulé l'avis soumis aujourd'hui à la Commission des études, consigné au document 2025-A0033-1173-244. Principalement, il a été considéré que d'ajouter « appréciation de l'enseignement » au nom du comité n'ajoutera pas à la représentativité de son mandat (l'appréciation de l'enseignement ne correspondant qu'à un des nombreux volets de son mandat), et pourrait être perçu comme une dévalorisation de ce processus auprès des étudiantes et des étudiants. Cette perception de dévalorisation pourrait influencer négativement les taux de participation qui font déjà l'objet d'une préoccupation grandissante pour le comité. Par conséquent, l'avis du CIEE est de ne pas modifier son appellation.

Des précisions additionnelles sont apportées sur la portée du volet de l'appréciation de l'enseignement, et sur son articulation avec d'autres processus relatifs au mandat du comité. On mentionne que le processus d'évaluation de la prestation de l'enseignement reste valorisé par les associations étudiantes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit et fait sien l'avis du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement – CIEE sur une demande de modification du nom du comité, et maintient sa dénomination actuelle, conformément au document 2025-A0033-1173-244.

CE-1173-9 Nomination d'un membre étudiant à deux comités de la Commission des études

2025-A0033-1173-245, 245.1

---

Le secrétaire général, Alexandre Chabot, présente ce point. L'association étudiante concernée ayant transmis ses recommandations, la Commission est invitée à entériner la nomination d'un membre étudiant désigné par L'AGEEFEP à la Sous-commission du premier cycle et à la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme

À la Sous-commission du premier cycle :

**Bruce Lubin** (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2029,

À la Sous-commission d'évaluation des programmes

**Bruce Lubin** (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2029.

conformément au document 2025-A0033-1173-245.

CE-1173-10 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1173-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 22 avril 2025, à 14 heures.

CE-1173-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 15.

Adopté le 22 avril 2025, délibération CE-1174-2.

La présidente,

Pascale Lefrançois

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot